

Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2021

Jeudi 23 septembre 2021 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : Vendredi 17 septembre 2021

Présents (17) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET- Jean FONTAINE-Belgin CETIN-Alain ROGER-Delphine CHATRIAN-André THIMJO-Vanessa TOURNIER-Clément VALENTIN –Patrick AMADEI-Rémi KLEIN-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Maurice SADZOT-Liliane DUVAL-

Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET-Jocelyne BERRUEX

Absents représentés (16) :

Annette BORDON donne pouvoir à Jean FONTAINE
Ludovic PICHON donne pouvoir à Jean FONTAINE
Aurélié LE NAVENAN donne pouvoir à Christèle REBET
Lisa GROSSET donne pouvoir à Christèle REBET
Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
Ludwig BIANCHIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
Nadejda HANDZHIEV donne pouvoir à Annette BORDON
Jean-Yves DEMELUN donne pouvoir à Raphaël CASTERA
Céline SICOLI donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
Romain BONNET donne pouvoir à André THIMJO
Claire METRAL donne pouvoir à Belgin CETIN
Véronique VIZET donne pouvoir à Rémi KLEIN
Taouffig DOUS donne pouvoir à Maurice SADZOT
André PASTERIS donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL
Sandy USEGLIO donne pouvoir à Jocelyne BERRUEX
Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (/)

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Belgin CETIN ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Il est à noter que, en cette période d'Etat d'Urgence Sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres présents. Les élus présents peuvent être porteurs de 2 pouvoirs.

Questions du public

Question de Monsieur Henry BOESSOW :

« Lors du dernier conseil municipal, vous vous êtes plaint, Monsieur le Maire, qu'il n'y avait pas de public. Mais sur la convocation, il n'était pas précisé que le public pouvait assister au Conseil. Jusqu'à présent, l'information était diffusée dans la presse car tout le monde n'a pas internet. »

Monsieur le Maire répond que les informations relatives au Conseil de ce jour ont bien été diffusées par le Dauphiné Libéré, la mention « ouvert au public » étant clairement indiquée. Il ajoute que le public doit peut être reprendre l'habitude d'assister au Conseil.

« Concernant la place de la boulangerie à Chedde, je me suis retrouvé, un dimanche, avec un 4x4 descendant des Touvières, une personne âgée ayant été obligée de reculer pour le laisser passer. Pourquoi ne pas faire 50 cms de trottoir en moins du côté de chez Fournier. Vous allez être embêté avec le déneigement. »

Monsieur le Maire répond que la barrière a justement été mise en place afin de forcer les voitures à marquer le pas et ne pas couper le virage. Un stop qui n'existait pas auparavant a également été ajouté. Il ajoute que le dispositif installé est une version démontable.

Jean FONTAINE ajoute que peu de choses ont changé finalement au niveau des places. Une erreur a peut-être été commise concernant les bacs à fleurs que l'on aurait pu disposer coté bord et non coté trottoir. Il ajoute qu'il est possible de modifier s'agissant effectivement d'un équipement provisoire, démontable.

Monsieur le Maire précise que les retours des riverains à ce sujet sont plutôt positifs ; la priorité à droite existante étant peu respectée. Il ajoute que le restaurant « La Cantine », ouvert quelque temps après l'aménagement, contribue à animer un peu plus ce secteur.

« Il faut faire déplacer la gendarmerie plus souvent. Je ne comprends pas pourquoi vous ne faites pas passer la piste cyclable par l'école des filles au lieu de couper devant la boulangerie. »

Jean FONTAINE répond que le plan fait partie d'un acte notarié mentionnant des engagements obligatoires tels que le nombre de places, l'arrêt minute ainsi que l'accès cycliste devant la boulangerie.

Monsieur le Maire ajoute que le projet précédent, proposé sous l'ancien mandat, était bien plus onéreux. La surface de 35m² devant la boulangerie avait été achetée pour un aménagement beaucoup plus conséquent.

Question de Monsieur Serge PETITJEAN :

« Je souhaiterais prendre un rendez-vous avec vous, Monsieur le Maire, afin d'évoquer les problèmes liés à la pandémie de Covid. »

Monsieur le Maire répond qu'il recevra bien évidemment Monsieur PETITJEAN et précise que la commune applique les directives gouvernementales en ce qui concerne la pandémie.

Christèle REBET ajoute que la commune n'ira pas contre les mesures mises en place par le gouvernement, que chacun est libre de prendre ses informations là où il le souhaite. Elle dit ensuite que l'efficacité du vaccin est prouvée si l'on en juge par le taux d'incidence et d'hospitalisations en baisse.

« Le vaccin n'est pas un vaccin mais une injection mortifère et je veux en parler avec vous. »

Monsieur le Maire explique que la commune applique strictement les différentes directives sanitaires malgré quelques incohérences qui régissent certains types de rassemblements publics. Il confirme que la vaccination est la seule solution pour faire reculer durablement le virus.

Question de Monsieur Henry Boessow

« Le parc de jeu à côté de la salle des fêtes SGL CARBON est-il terminé ? Les VTT passent et du côté des petits, c'est truffé de cailloux. J'ai remarqué que tous les parcs de jeux dans les autres communes, Sallanches, etc. sont fermés. Il faudrait installer des petits panneaux « Interdit aux VTT » et « Interdit aux chiens » »

Clément Valentin répond qu'effectivement, le même constat a été fait de son côté. Il explique que le parc est terminé mais que des améliorations seront apportées l'année prochaine.

Patrick AMADEI répond à son tour que toutes les aires de jeux ne sont pas fermées, notamment celle des Contamines. Il indique également qu'une solution sera apportée pour régler le problème des cailloux.

Monsieur le Maire prend la parole et dit que tout n'est pas de la faute de la mairie, qu'il faut avant tout que les gens fassent preuve de civisme. Il confirme que d'autres aménagements seront faits l'année prochaine, comme par exemple, une barrière à mi-hauteur. Il termine en disant que le bilan est satisfaisant et que les habitants fréquentent largement ce nouveau lieu .

Question de Serge PETITJEAN

« Il y a de plus en plus d'incivilités aux abords des containers ? »

Monsieur le Maire répond que la compétence collecte revient à l'intercommunalité, c'est donc la CCPMB qui gère. Il explique qu'il a évoqué ce sujet avec son adjoint aux Infrastructures, Jean FONTAINE, ainsi qu'avec Stéphane ALLARD Vice-Président de la commission Ordures ménagères lors des bureaux communautaires. Il ajoute que cette situation n'est pas acceptable car ce sont les services municipaux qui nettoient, ceci ayant coûté 50000€ l'année dernière.

Christèle REBET prend la parole et confirme qu'il s'agit d'un gros problème. Elle explique que le SITOM est responsable pour sa part de la collecte textile et qu'il est prévu de rajouter 5 ou 6 bacs sur la commune ainsi que la diffusion d'informations relatives au point de collecte le plus proche en cas de saturation.

Monsieur le Maire explique que certains professionnels jettent leurs déchets dans les containers à la nuit tombée et qu'il a pris certaines personnes en flagrant délit. Il faudra donc certainement durcir le ton et mettre en place de la vidéosurveillance, ceci étant autorisé désormais.

Christèle REBET indique qu'une redevance a été instaurée sous le mandat précédent afin que le coût soit moins important pour les particuliers. Elle précise que les professionnels paient tout de même moins que ce que coûte réellement le tri de leurs déchets.

« En Normandie, chaque habitant possède une carte qu'il présente à chaque passage puis les dépôts sont facturés au poids. »

Monsieur le Maire répond qu'il existe effectivement plusieurs systèmes, mais que la clé reste le tri. Il ajoute que le but est d'arriver à un minimum de déchets si l'on veut pouvoir fermer l'incinérateur à terme.

AFFAIRES GENERALES

01 / DEL2021-182 : Approbation du procès-verbal - Conseil municipal du 4 août 2021

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 août 2021.

*Alain ROGER souhaite apporter un complément concernant la remarque de Fabrice DUGERDIL relative à la délibération « Mobilisation d'un emprunt Crédit Agricole ». Il explique qu'après vérification, le montant du prêt contracté par le SISE n'est pas de 1,5 Millions mais de ***, et que la durée est de 10 ans et non 20 ans. La comparaison des taux entre le prêt de la commune et celui du SISE n'est donc pas possible, les bases étant totalement différentes.*

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

02 / DEL2021-183 : Election d'un Adjoint au Maire supplémentaire

Monsieur le Maire explique que l'importance des missions et tâches dévolues au conseiller municipal délégué en charge de la Petite Enfance et Scolaire justifie pleinement un poste d'adjoint. Il propose ainsi l'élection d'un adjoint supplémentaire en remplacement d'un conseiller municipal délégué, et présente la candidature de Madame Vanessa TOURNIER.

Fabrice DUGERDIL prend la parole et félicite Vanessa TOURNIER pour son travail. Il demande ensuite quelle sera le montant de l'indemnisation ?

Monsieur le Maire répond que les règles de répartition ne seront pas modifiées. Il rappelle qu'en 2020, au début du mandat, les indemnités des élus fixées au maximum légal de 1200 euros par l'équipe précédente, ont été abaissées à 800 euros. Il indique que l'indemnité d'un adjoint représente le double de l'indemnité du conseiller municipal et que ceci affectera effectivement le chapitre 012 du budget, mais que ceci est amplement mérité étant donné la charge de travail supportée par Madame TOURNIER. Il rappelle en effet que les missions des élus, pour la majorité comme pour l'opposition représentent, entre les commissions, groupes de travail et diverses réunions, de nombreuses heures de travail effectuées sur du temps personnel.

Monsieur le Maire rappelle les conditions réglementaires de cette élection, désigne deux assesseurs parmi les conseillers municipaux présents Monsieur Maurice SADZOT, le plus âgé, et Monsieur Clément VALENTIN, le plus jeune. Il constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et propose de passer aux opérations de vote.

Au terme du dépouillement Monsieur le Maire annonce les résultats de la façon suivante :

<i>Nombre de Conseillers présents :</i>	<i>17</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>33</i>
<i>Bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>33</i>
<i>Blancs et Nuls :</i>	<i>3</i>
<i>Exprimés :</i>	<i>33</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>17</i>

Monsieur le Maire proclame les résultats : Madame Vanessa TOURNIER est élue 9^{ème} adjointe au Maire, à la majorité absolue.

EAUX

03 / DEL2021-184 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service (RPQS) de l'Eau et de l'Assainissement – Exercice 2020

Christèle REBET explique que le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2020 comporte les indicateurs techniques et financiers, et permet d'informer les usagers du service. Il intègre les services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Elle donne la parole à Goulven NOUTARY, Responsable du Service Eaux et Assainissement afin de présenter les chiffres-clés de ce rapport.

A l'issue de la présentation, Christèle REBET précise que le taux de 85% de rendement correspond à ce qui est demandé aux zones urbaines, très denses. Elle félicite donc le service pour ce résultat encore plus actuellement, en période de manque d'eau, et pour la qualité de son travail, notamment la rapidité d'intervention sur les fuites.

Monsieur le Maire dit à son tour que le service est extrêmement efficace et que lorsqu'on obtient un service public de qualité, cette compétence doit être conservée en interne et surtout pas déléguée. Il indique ensuite que la loi oblige à transférer cette compétence à l'intercommunalité en 2026 et qu'un travail est d'ores et déjà engagé afin de préparer une structure intercommunale de qualité.

Christèle REBET précise qu'il faudra maintenir ce taux de rendement afin de minimiser l'impact financier pour la commune, lors du passage en intercommunalité.

Monsieur le Maire demande si le réseau de Passy avec ses 112 kms en eau potable et 965 kms en assainissement peut être considéré comme important ?

Goulven NOUTARY répond par l'affirmative, le linéaire de la commune étant en effet très important.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

04 / DEL2021-185 : Intégration de la Grande Rue Salvador Allende dans le Classement des voies communales

Jean FONTAINE rappelle que la Commune débute les travaux de requalification de la Grande Rue Salvador Allende et la création d'une voie verte, et précise que dans le cadre de ces aménagements, il est prévu de passer la voirie en sens unique afin de garantir la sécurité des piétons et des vélos, de réduire la circulation et la vitesse des automobilistes. Celle-ci doit ainsi être intégrée dans le classement de la voirie communale.

Fabrice DUGERDIL demande si un plan d'alignement est prévu, les trottoirs étant en majorité sur de l'espace privé.

Jean FONTAINE répond que de nombreux tènements débordant sur la voie publique, sont classés dans la voirie publique et qu'il y aura certainement des arrêtés d'alignement.

Belgin CETIN indique que les régularisations sont prévues à la fin des travaux : tous les riverains seront ainsi contactés pour effectuer les démarches administratives.

Fabrice DUGERDIL demande quel est le texte qui autorise la commune à intervenir ?

Belgin CETIN répond que lorsqu'un terrain est à usage du public, il relève du domaine public. Elle précise qu'en France les régularisations foncières ne sont pas toujours effectuées car les actes notariés coutent cher.

Fabrice DUGERDIL répond alors qu'une parcelle privée reste privée même si l'usage est public.

Belgin CETIN répond que si l'usage est public, c'est le domaine public qui prévaut, même s'il faut régulariser. Elle indique que les contreparties financières seront calculées à la fin des travaux.

Fabrice DUGERDIL dit alors que les propriétaires ne savent donc pas combien ils toucheront.

Jean FONTAINE répond que les propriétaires peuvent déterminer leur indemnisation dans la mesure où ils connaissent les limites de leur propriété. La commune ne modifie pas les alignements existants, seul l'espace déjà délimité est utilisé.

Cette délibération est approuvée à la Majorité :

VOTE

pour : 31
contre : /
abstention : 2 (A.PASTERIS- F.DUGERDIL)

05 / DEL2021-186 : Achat d'un véhicule électrique-Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Jean FONTAINE informe l'assemblée que la commune souhaite acquérir un nouveau véhicule électrique afin de renouveler son parc de véhicule de pool.

Il explique que la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite réduire le nombre de véhicules les plus polluants dans le cadre du plan d'urgence qualité de l'Air dans la vallée de l'Arve, encourage l'achat de véhicules à faibles émissions en attribuant une aide financière de 3000€.

Monsieur le Maire explique que ces aides comprises entre 3000 euros et 5000 euros selon le tonnage du véhicule jusqu'à 7 tonnes sont octroyées dans le cadre de la convention « Air AURA ».

Fabrice DUGERDIL constate alors qu'il ne s'agit que de petits véhicules.

Jean FONTAINE répond par l'affirmative, la délibération concernant une « Peugeot 208 ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

06 / DEL2021-187 : Modification du tracé du sentier de Grande Randonnée de Pays (GRP) à Plaine-Joux

André THIMJO explique que sur les cartes de randonnée, il est proposé de déplacer le tracé empruntant la piste 4X4 utilisé par le sentier se trouvant entre le « plat de l'arrivée du téléski du Blaireau » et Barmus, par un sentier en cours de création (sentier des Lapins), afin d'apporter une meilleure sécurité et un plus grand confort aux randonneurs. Il sera répertorié comme sentier Grande Randonnée de Pays (GRP).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

07 / DEL2021-188 : Demande de subvention à 70% au Département pour réalisation du sentier des Lapins (GRP à Plaine-Joux)

André THIMJO informe l'assemblée que les travaux de création du sentier des lapins d'un montant prévisionnel de 9 000€ HT, peuvent être subventionnés à 70% par le Département, soit un montant de 6 300 € de subvention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

08 / DEL2021-189 : Délibération portant modification d'un poste d'exploitation et d'entretien de la voirie

Jean FONTAINE précise que la modification proposée consiste, suite à la mutation d'un agent du pôle voirie vers le pôle espaces verts, à étendre le poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux afin de faciliter le recrutement sur ce poste.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

09 / DEL2021-190 : Délibération portant rectification d'une erreur rédactionnelle – poste d'agent d'animation

Vanessa TOURNIER explique qu'un poste d'agent d'animation avait été créé au sein du service éducation/jeunesse et que suite à une erreur rédactionnelle, ce poste avait été ouvert au cadre d'emplois des animateurs au lieu d'adjoints d'animation territoriaux.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

10 / DEL2021-191 : Délibération modifiant la liste des emplois auxquels sont attribués des logements de fonction

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser l'autorité territoriale à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance aux agents, en raison des contraintes liées à leurs fonctions.

Il explique ensuite que pour assurer la sûreté et la sécurité incombant au poste de Directeur des Infrastructures Travaux et Environnement dans l'exercice de ses fonctions, il est nécessaire qu'il soit logé par la mairie pour assurer la totalité de ses missions. Une nouvelle liste intégrant cette fonction est ainsi proposée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

11 / DEL2021-192 : Délibération portant modification d'un poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie dans le cadre d'une promotion interne 2021

Jean FONTAINE précise que la modification proposée consiste à ouvrir le poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie, ouvert uniquement au cadre d'emplois des adjoints techniques, au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux afin de permettre la nomination de l'agent sur ce grade suite à son inscription sur la liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne 2021.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

12 / DEL2021-193 : Création de deux emplois permanents : un poste à temps non complet (28/35^{ème}) et un poste à temps complet, de responsables d'office auprès de la cuisine centrale

Rémi KLEIN précise que la création des deux postes qui suit, résulte de la nécessité de compléter les effectifs de la cuisine centrale prochainement municipalisée afin d'assurer le service de restauration à Passyflo, notamment les week-ends, ainsi que le remplacement de l'agent en charge de livraison des repas.

Cette délibération est votée à la majorité :

VOTE

pour : 31
contre : /
abstention : 2 (A.PASTERIS- F.DUGERDIL)

13 / DEL2021-194 : Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité (3 I 1°) - Agent polyvalent d'exploitation et d'entretien de la voirie et chauffeur de navette

Vanessa TOURNIER précise que la création qui suit résulte de la nécessité de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un besoin temporaire pour assurer l'exploitation et l'entretien de la voirie ainsi que pour assurer le remplacement ponctuel du chauffeur de navette.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

SPORTS

14 / DEL2021-195 : Création du règlement intérieur : « Sport & Culture en vacances »

Clément VALENTIN informe l'assemblée de la préparation d'un programme d'activités sportives et culturelles pour les vacances de la Toussaint, s'appuyant sur le tissu associatif et s'intégrant pleinement dans les enjeux de cohésion sociale de la commune de Passy.

Il précise que ceci permettra aux jeunes Passerand(e)s, du CP au CM2, de bénéficier de cinq demi-journées soit 15 heures d'activités sportives et culturelles lors de la première semaine des vacances de la Toussaint.

Le règlement intérieur : « Sport & Culture en vacances » précise les modalités d'organisation, d'inscription, les pièces administratives à fournir, l'assiduité, l'encadrement et l'annulation pour le bon déroulement du projet.

Clément VALENTIN explique que ce programme a été plébiscité fonctionne bien car tous les créneaux ont été remplis en quelques heures seulement. Il indique que l'objectif est de le reconduire pendant les vacances de Février puis de Pâques.

Monsieur le Maire signale qu'un gros travail a été effectué par le service des Sports et de la Culture, et que l'on ne s'attendait pas à un tel succès.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

URBANISME/FONCIER

15 / DEL2021-196 : Constitution d'une servitude pour le passage du réseau séparatif sur les parcelles cadastrées section ZI n°122 et 123 appartenant à Monsieur Patrick PASIAN

Belgin CETIN explique que la commune de PASSY souhaite remplacer le réseau unitaire existant chemin de l'Île par un réseau séparatif pour éviter que les eaux de pluie soient mêlées aux eaux usées et alourdissent le traitement à la station d'épuration. Les parcelles cadastrées ZI-122 et ZI-123, situées chemin de l'Île et propriétés de Monsieur Patrick PASIAN, sont concernées par le passage de la canalisation. Il est proposé d'établir une servitude de passage de canalisation au profit de la Commune de PASSY dont l'indemnité est fixée à 150€ par tènement foncier.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions orales

Groupe PassyPassion

« Est-il normal de retrouver des ordures ménagères et autres encombrants au pied des conteneurs de tri ? Le problème est constaté par les riverains à intervalles réguliers. Or, il est difficile d'identifier les auteurs de ces méfaits à moins de les prendre sur le fait. A l'avenir, il faudrait certainement engager une réflexion afin de ne plus voir de telles incivilités sur notre commune, en continuant d'informer sur les conditions d'ouverture de la déchèterie, en faisant de la prévention sur les risques encourus en cas d'infraction voire en installant des caméras autour des points sensibles. »

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà répondu à une question identique posée par le public avant le Conseil Municipal. Il souhaite que les gens se responsabilisent et explique que le ton devra sans doute être durci. Dans un premier temps, les informations d'ouverture de la déchetterie ainsi que les risques encourus (amendes) pourront être rappelés à la population. Puis, un système de vidéosurveillance pourrait être mis en place, la loi l'autorisant désormais. La question de la prise en charge financière par la commune ou l'intercommunalité devra être tranchée.

« Les deux-roues ont des avantages : ils évitent les embouteillages, permettent de se déplacer plus rapidement et de se garer, a priori, avec aisance. Or, nos lycéens sont souvent victimes de la pénurie de parkings dédiés à leurs montures et ils finissent par se garer là où ils trouvent de la place, souvent au détriment des autres usagers de l'espace public. A ce titre, nous pouvons prendre pour exemple le parking de l'Abbaye avec des stationnements sur la place réservée aux personnes en situation de handicap ou sur les trottoirs. Monsieur le maire, la question se pose : comment améliorer cette répartition de l'espace public afin de satisfaire le maximum de personnes ? »

Christèle REBET signale qu'il existe un parking spécifique aux 2 roues dans l'enceinte du lycée mais que les lycéens eux-mêmes n'en ont pas connaissance. Une demande de diffusion de cette information sera faite lors du prochain Conseil d'administration du Lycée.

Monsieur le Maire signale qu'une voie verte a été réalisée sous le mandat précédent et qu'une nouvelle voie sera créée entre le rond-point Tournafol et la Rue Paul Corbin. Il rappelle que ce mode de déplacement est une nécessité et que de nombreux investissements ont été faits en faveur de la mobilité douce. Même si tout le monde ne peut évidemment pas se déplacer de cette façon, il faut permettre à ceux qui en ont la possibilité d'y avoir accès.

Christèle REBET prend la parole à nouveau et signale que la commune n'a pas été retenue lors du premier appel à projets de l'Ademe concernant les aides pour la mobilité douce, mais qu'il y a de bonne chance pour que la candidature fonctionne lors du prochain, le schéma directeur étant maintenant clairement établi au niveau de la CCPMB. Il s'agirait alors d'un plan sur 3 ans avec création de 150 à 200 places de parkings vélo.

Monsieur le Maire signale qu'une délibération a été votée la veille lors du conseil communautaire, et qu'une réflexion sera menée par chaque commune afin de flécher les sites stratégiques. Ceci permettra d'obtenir de nombreuses subventions. Il indique également que des circuits à vocation sportive et touristique sont également à l'étude.

« Des travaux ont été entrepris sur le Chemin de la Chapt impactant, en réduisant la chaussée, le Chemin de la Ravoire. Des aménagements sont prévus à plus ou moins long terme, pourquoi ne pas en avoir profité pour essayer différents sens de circulation? »

Jean FONTAINE répond qu'un essai est actuellement en cours, la route étant coupée depuis 2 jours. Il indique qu'une commission d'appel d'offres aura lieu le 24/09 et qu'à l'issue, des informations pourront être transmises. Il conclut en disant que le plan de circulation est en cours d'élaboration.

Alain ROGER explique qu'un travail de réflexion a été effectué en amont concernant le sens de circulation, la signalétique et les contraintes engendrées par les restrictions de circulation sur le bas du coteau. Il ajoute que ce qui est mis en place reste modulable en fonction des résultats du comptage qui sera effectué début octobre. L'objectif étant que les véhicules empruntent les voies départementales pour le transit entre le haut du coteau et l'accès à l'autoroute.

« Voilà une bonne vingtaine de jours que le sens interdit sous le pont du Chemin de fer à la Jonction a été installé. Que pensez-vous de la baisse de fréquentation et donc de chiffre d'affaires relevés de certains commerces environnants ? Vous vous êtes placé, vous et votre équipe, durant la campagne électorale en défenseur du petit commerce, voyez-vous cela d'un œil novateur ? Leur faut-il demander une subvention ? »

Monsieur le Maire répond que le bilan est plutôt satisfaisant si l'on en juge par les retours de nombreuses personnes mais aussi les commentaires sur les réseaux sociaux. Il signale que seule la circulation automobile a été coupée.

Fabrice DUGERDIL répond alors qu'il n'y a pas de peinture au sol pour l'indiquer.

Monsieur le Maire indique que cela pourra être fait.

Il intervient ensuite concernant le point sur la baisse de fréquentation des commerces avoisinants et explique qu'une baisse de fréquentation n'entraîne pas forcément une baisse de chiffre d'affaires si le panier moyen est plus élevé.

Il dit ensuite qu'il est un peu hasardeux de corrélérer la pose de la barrière et la baisse du chiffre d'affaires, qu'il s'agit là d'une vision trop restreinte et qu'il n'est pas question, à l'heure actuelle, de donner des subventions.

Il explique que, comme les élus s'y sont engagés, la commune indemniserait les commerçants si des preuves comptables confirment la baisse du chiffre d'affaires, lorsque les travaux auront démarré dans la Grande Rue Salvador Allende.

Jean FONTAINE signale qu'il recevra justement un commerçant au sujet de ces travaux, le lendemain.

Monsieur le Maire conclut en disant que les commerçants seront les premiers gagnants lorsque les aménagements de la Grande Rue seront terminés.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du Jour est épuisé.

Concernant le centre de vaccination, il informe l'assemblée que les 4 lignes de vaccination de la grande salle seront démontées et que la Saison Arts Vivants démarrera par un concert des « Bear's tower » and « Melatonin », le 25/09.

Fabrice DUGERDIL demande si l'on sait à quelle date se terminera la vaccination au Parvis.

Christèle REBET répond par la négative et signale que 60 à 100 doses par jour sont encore délivrées.

Monsieur le Maire présente ensuite le projet « Ville des Alpes », Passy ayant été choisie pour représenter l'association en 2022.

Il explique que cette association regroupe 18 villes de l'arc alpin partageant une réflexion basée sur les 3 axes de travail suivants :

- La transition environnementale
- L'aménagement du territoire et la fréquentation des espaces
- La culture et le patrimoine alpin

Christèle REBET, en charge du projet avec Aurélie Le Navenan, informe l'assemblée qu'un séminaire aura lieu le 14/10 au Parvis des Fiz, regroupant les représentants des différentes villes européennes engagées. Une programmation sera établie puis présentée lors du prochain comité consultatif Environnement, afin de finaliser l'agenda 2022.

Monsieur le Maire ajoute que l'Assemblée Générale « Ville de Alpes » aura lieu le 15/10, à Chamonix.

Il termine en signalant la sortie des CD du Quatuor Lontano, enregistrée en l'église Notre Dame de Toute Grace, ainsi que du groupe rock and blues « Wait and See ».

Décisions du Maire

Les décisions sont consultables dans le dossier du Conseil Municipal (Secrétariat Général)

78/21	Tarifs communaux « Arts Vivants »-Saison 2021/2022
79/21	Don manuel de 4 sculptures de l'artiste Charles SEMSER à la commune de Passy
80/21	Aménagement de la Grande Rue Salvador Allende Lot infructueux – LOT 4 Plantations et mobilier urbain
81/21	Marché de travaux de déconstruction d'un bâtiment classé intégrant un démontage de l'ossature bois en vue de son réemploi Avenant N°1 Conclu avec l'entreprise BENEDETTI-GUELPA à Passy Pour un montant de 52 060,00€ HT
82/21	Aménagement d'une aire de jeux au quartier des Nids Marché conclu avec la société CHAMP DES CIMES -Moins-value de 2018,00€ (prestation fourniture et pose de poteaux de volley non réalisée) -Plus-value de 2018,00€ (travaux complémentaires abattage, gestion rémanents, réalisation d'un fossé) →Montant du marché inchangé : 138 944,87€
83//21	Marché de travaux d'exhumations suite à reprise administrative Déclaré sans suite pour cause d'infructuosité
84/21	Contrat de logement 2021 Situé au 267, route du Plateau d'Assy Pour Monsieur Benoit QUERÉ Loyer mensuel 584,69€ + Charges 44,76€
85/21	Attribution d'un garage communal, convention d'occupation temporaire Situé au 267, Route du Plateau d'Assy Pour Monsieur Benoit QUERÉ Loyer mensuel 43,92€
86/21	Mobilisation d'un emprunt Crédit Mutuel D'un montant de 430 000€ Taux d'intérêt fixe de 1% 20 échéances
87/21	Aménagement de la Grande Rue Salvador Allende LOT 1A : GC Voirie et réseaux humides Marché conclu avec la société BENEDETTI-GUELPA à Passy Pour un montant de 1 350 697,90€
88/21	Entretien paysager de sites communaux LOT 3 : Les autres sites paysagers Avenant N°1 au marché conclu avec la société CHATRON –MICHAUD à Combloux Pour un montant minimum de 5 000,00€ HT/an et 26 000,00€ maximum/an

89/21	Achat d'une mini pelle neuve ou occasion Marché déclaré sans suite
91/21	Fixation des tarifs des prestations fournies à la station de ski de Passy/Plaine-Joux (tarifs « public »)-Saison d'hiver 2021/2022
92/21	Fixation des tarifs des prestations fournies à la station de ski de Passy/Plaine-Joux (tarifs « préférentiels »)-Saison d'hiver 2021/2022
93/21	Fixation des tarifs pour les frais de secours sur pistes de Passy Plaine-Joux-Saison d'hiver 2021/2022
94/21	Complément des tarifs communaux 2021 « Sport et Culture en vacances »
95/21	Convention portant occupation du domaine public-Buvette de la plage Avenant N°2 Diminution de la redevance pour les saisons 2020 à 2023 dans la limite de 35 000€ suite au retard des travaux de construction du nouveau chalet
96/21	Convention portant occupation du domaine public-Buvette de la plage Avenant N°3 Prolongation de durée d'ouverture jusqu'au 07/11/21
97/21	Reprise en sous œuvre de la mairie annexe Marché conclu sans publicité ni concurrence pour urgence impérieuse avec la société GCI à Mery Pour un montant de 145 371,00€ HT

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance,
Belgin CETIN

Le Maire,
Raphaël CASTERA,


